



110
S²LOW

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 28 JUIN 2023
N° 2023022**

L'an deux mille vingt et vingt-huit juin le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes.

Date de la 1 ^{ère} convocation :	22/06/2023
Membres en exercice :	32
Présents :	17
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :2023022 :Affectation des résultats du CIG 2022

Titulaires présents : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », HOUREZ Dominique « Hérin », DESROUSSEAUX Chantal « Maing », GOURDIN Alison « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle « Prouvy », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérenaing », POTIER Sylvia « Raismes », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », YAHIAOUI Malika « Trith saint Léger », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Suppléants présents : LOUVION Marie Renée « Petite Forêt »

Titulaire absents – excusés : BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal et JOURNET Karl « Haulchin », KERN Claudine « Hérin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », RAMEZ Damien « Maing », HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », HAVEZ Christine « Prouvy », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », SAVARY Dominique « Trith saint Léger »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Madame la Présidente rappelle qu'il revient au Comité Syndical de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe C.I.G.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2014, elle signale que le budget unique « C.I.G. » reprend l'ensemble des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 alinéas 6 et 7 du C.A.S.F. actuellement existants et résulte de la somme des budgets de ces différents établissements et services.

	EHPAD Harmonie	EHPAD Les Godenettes	EHPA Les heures claires	EHPA Arthur Musmeaux	AJA La Relaillience	AJA. Yokoso	SPASAD	La houblonnière	Total général
DPENSES	3 023 615,86	3 466 069,40	642 810,68	1 098 775,80	377 940,56	322 677,13	3 663 194,11	55 809,11	12 650 892,65
RECETTES	3 073 460,99	3 501 655,51	667 504,03	850 058,93	377 835,07	322 695,85	3 736 738,78	90 199,43	12 620 148,59
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	49 845,13	35 586,11	24 693,35	-248 716,87	-105,49	18,72	73 544,67	34 390,32	-30 744,06
RESULTAT PRECEDENT REPORTE	222 024,21	41 598,15	-1 428 983,43	70 550,61	-13 008,03	-347 665,92	-269 816,59	3 092,41	-1 722 208,59
RESULTAT AFFECTER AU BP 2023	271 869,34	77 184,26	-1 404 290,08	-178 166,26	-13 113,52	-347 647,20	-196 271,92	37 482,73	-1 752 952,65

Madame la Présidente indique que la gestion budgétaire 2022 fait apparaître un résultat de : -30.744,06 €.

Elle rappelle que le report du résultat des exercices précédents s'élève à : -1.722.208,59 € (report à nouveau déficitaire : - 1.743.398,64 € et report à nouveau excédentaire : 21.190,05 €).

Elle propose d'affecter le résultat cumulé de l'exercice 2022 pour un montant de - 1.752.952,65 € et de le reprendre au compte 002 du budget annexe C.I.G. 2023.

Le comité syndical

**Vu l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation cumulé de l'exercice 2022 au compte 002 pour : - 1.752.952,65 €,

DIT que le résultat d'exploitation cumulé de l'exercice 2022 sera repris au budget de l'exercice 2023 du budget annexe du C.I.G.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Signé *alw*



Délibération télétransmise
En sous-préfecture de Valenciennes